

La FDA publie des renseignements pour aider l'industrie à se conformer à la règle sur le tableau de la valeur nutritive

Le 3 août 2016, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a publié une page Web « [Ressources pour l'industrie](#) » concernant le tableau de la valeur nutritive pour aider les entreprises à se conformer aux exigences de la règle finale, qui a été publiée en mai 2016. Les entreprises ont jusqu'au 26 juillet 2018 (ou jusqu'au 26 juillet 2019 pour les entreprises dont les ventes annuelles de nourriture sont inférieures à 10 M\$) pour mettre à jour les étiquettes du contenu nutritionnel et des suppléments de leurs aliments emballés de manière à ce qu'elles soient conformes à la règle finale; les entreprises peuvent aussi décider de se conformer dès maintenant aux nouvelles exigences. La règle s'applique à l'échelle nationale et internationale.

La page Web « Ressources pour l'industrie » contient des renseignements utiles, notamment les suivants :

- Foire aux questions portant sur les questions et les préoccupations communes de l'industrie.
- Illustrations graphiques annotées des nouvelles spécifications des formats d'étiquettes couramment utilisées.
- Exemples d'étiquettes en haute résolution.
 - Tableaux de la règle finale indiquant les valeurs quotidiennes pour les vitamines et les minéraux, les composants des aliments et les quantités de référence habituellement consommées par occasion de manger.
- Liens vers la règle finale et des documents de référence.

Pour de plus amples renseignements :

- [Industry Resources on the Changes to the Nutrition Facts Label](#)
- [Final Rule: Revision of the Nutrition and Supplement Facts Labels](#)
- [Final Rule: Serving Sizes of Foods That Can Reasonably Be Consumed At One Eating Occasion; Dual-Column Labeling; Updating, Modifying, and Establishing Certain Reference Amounts Customarily Consumed; Serving Size for Breath Mints; and Technical Amendments](#)

Remarque : Tous les renseignements publiés par la FDA sont en anglais seulement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des préoccupations au sujet des renseignements publiés sur le site Web de la FDA ou de la règle finale.

Secrétariat à l'accès aux marchés

Chers intervenants de l'industrie,

Comme suite au message du Secrétariat de l'accès aux marchés envoyé le 10 août 2015, le présent message vise à informer l'industrie que, le 27 mai 2016, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a publié un règlement définitif, mettant à jour le tableau de la valeur nutritive utilisé pour les aliments conventionnels et les compléments alimentaires. C'est la première fois en plus de vingt ans que les États-Unis mettent à jour les étiquettes sur le contenu nutritionnel. La mise à jour tient compte de nouvelles données scientifiques, et les modifications visent à permettre aux consommateurs de faire plus facilement des choix alimentaires éclairés. Parmi les modifications les plus importantes, on compte l'ajout d'une ligne sur les « sucres ajoutés », une liste à jour des éléments nutritifs qui doivent (ou peuvent) être déclarés, et un nouveau règlement sur les portions déterminées.

Les fabricants d'aliments et de boissons dont les ventes sont supérieures à 10 millions de dollars devront commencer à utiliser le nouveau tableau de la valeur nutritive le 26 juillet 2018; les entreprises dont les ventes annuelles sont inférieures à 10 millions de dollars disposeront d'une année supplémentaire pour se conformer (c.-à-d. le 26 juillet 2019). Le règlement s'appliquera à l'échelle nationale ainsi qu'à tous les produits entrant aux États-Unis.

Le règlement définitif de la FDA se trouve [ici](#). De plus, vous trouverez [ici](#) une explication des modifications de la FDA. Vous trouverez également en pièce jointe une comparaison en parallèle de l'ancienne étiquette et de la nouvelle ainsi qu'un résumé graphique des modifications apportées aux portions déterminées. Veuillez prendre note que tous les documents produits par la FDA sont offerts seulement en anglais.

Principales modifications au tableau de la valeur nutritive

« **Sucres ajoutés** » : Selon le nouveau règlement, les sucres seront inscrits sous la rubrique « Total des sucres », et une sous-catégorie « Sucres ajoutés » sera ajoutée. Les « Sucres ajoutés » devront être indiqués en grammes et en pourcentage de la valeur quotidienne (% VQ).

Étiquetage nutritionnel amélioré : Les types de nutriments qui doivent figurer sur l'étiquette et la présentation du contenu nutritionnel ont fait l'objet d'une révision. Premièrement, la vitamine D et le potassium devront être indiqués sur l'étiquette. Les vitamines A et C ne seront plus nécessaires (mais peuvent y figurer sur une base volontaire). L'étiquette devra encore indiquer la quantité de calcium et de fer. La FDA veut ainsi illustrer la carence alimentaire des Américains d'aujourd'hui. Lorsque les lignes directrices sur l'étiquetage du contenu nutritionnel ont été rédigées dans les années 1990, l'alimentation des Américains manquait de vitamine A et de vitamine C, mais ce n'est plus le cas. Deuxièmement, en plus de la liste des pourcentages de la valeur quotidienne des nutriments qui est exigée actuellement, les fabricants devront déclarer les montants réels de nutriments.

Lipides : La mention « Calories des lipides » sera retirée. Toutefois, les fabricants devront encore indiquer « Total des lipides », « Gras saturés » et « Gras trans » dans le nouveau tableau de la valeur nutritive. La modification tient compte de travaux de recherche qui démontrent que le type de matières grasses a une plus grande incidence sur la santé que la quantité de matières grasses.

Pourcentage des valeurs quotidiennes : Le texte de la note de bas de page concernant le pourcentage de la valeur quotidienne sera modifié de façon à mieux expliquer ce qu'est le % VQ. Le nouveau texte se lira comme suit : « Le pourcentage de la valeur quotidienne indique dans quelle mesure un élément nutritif dans une portion d'aliment contribue à une alimentation quotidienne. Il est établi en fonction d'un régime de 2 000 calories par jour (information générale en matière de nutrition) ».

Nouvelles portions déterminées : Selon la loi, les portions déterminées doivent être basées sur les quantités de boissons et d'aliments que les personnes consomment réellement, pas sur ce qu'elles devraient consommer. La FDA mentionne deux principales raisons justifiant sa révision des portions déterminées : a) les quantités d'aliments et de boissons que les gens consomment en une occasion a changé depuis la publication des exigences précédentes relatives aux portions, en 1993, et b) la taille de l'emballage influence la quantité que le consommateur ingère. Conformément au nouveau règlement, l'étiquette des emballages d'une ou deux portions que les gens consomment habituellement en une occasion devra indiquer les calories et les autres éléments nutritifs comme s'il s'agissait d'une portion. Les emballages de taille supérieure à une portion individuelle, mais qui pourraient être consommés en une ou plusieurs fois, devront afficher une étiquette à deux colonnes, l'une indiquant la quantité de calories et de nutriments par portion, et l'autre, par emballage (ou « par unité »).

Nous vous invitons à nous faire part de vos préoccupations concernant ce règlement définitif.

Secrétariat de l'accès aux marchés

Deux nouveaux avis de la FDA des États-Unis concernant le tableau de la valeur nutritive

Bonjour,

Le présent message vise à vous informer que le 24 juillet 2015, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a publié dans le Federal Register (1) un avis d'ébauche de règle additionnelle sur d'autres modifications à apporter au tableau de la valeur nutritive de la FDA en ce qui a trait aux aliments emballés et (2) une règle proposée pour la révision du tableau de la valeur nutritive et du tableau des suppléments. Les commentaires sur papier et par voie électronique doivent être

envoyés (1) au plus tard le 13 octobre 2015 concernant la règle additionnelle proposée et (2) au plus tard le 25 septembre 2015 concernant la règle proposée pour la révision du tableau de la valeur nutritive et du tableau des suppléments.

(1) La proposition additionnelle exigerait la déclaration d'un nouveau pourcentage de la valeur quotidienne (% VQ) pour les sucres ajoutés en plus de la quantité de sucres ajoutés qui a déjà été proposée, ainsi qu'une note dans le bas du tableau expliquant la valeur quotidienne. Cette règle est un supplément à la règle proposée le 3 mars 2014 quant à la mise à jour du tableau de la valeur nutritive et comprend les résultats de la recherche à l'appui sur la consommation. Le pourcentage de la valeur quotidienne indique combien un élément nutritif dans une portion d'aliment contribue à une alimentation quotidienne et vise à aider les consommateurs à faire des choix éclairés pour eux et leur famille.

(2) La FDA rouvre pour 60 jours la période de commentaires concernant sa règle proposée en mars 2014 uniquement dans le but d'inviter le public à commenter les deux études sur la consommation liée aux formats des tableaux de la valeur nutritive.

Le gouvernement du Canada est en train d'examiner ces propositions. Les modifications proposées relativement à la réglementation canadienne sur l'étiquetage nutritionnel, qui ont été préalablement publiées dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada* en juin 2015, diffèrent à plusieurs égards des propositions américaines concernant la transmission de renseignements sur les sucres : le Canada propose une exigence sur la déclaration d'un nouveau pourcentage de la valeur quotidienne pour la totalité des sucres (et non pour les sucres ajoutés), soit de regrouper tous les ingrédients à base de sucres dans la liste des ingrédients sous le nom courant « sucres » (ce que les États-Unis n'ont pas proposé), mais ne propose rien quant à la déclaration des « sucres ajoutés » dans le tableau de la valeur nutritive. La déclaration des sucres ajoutés, bien qu'il s'agisse de l'une des approches considérées dans les consultations préliminaires par Santé Canada, n'a pas été présentée dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada*, car elle comporterait des défis sur le plan technique et de la conformité, puisque les méthodes analytiques ne peuvent faire la distinction entre les sucres d'origine naturelle et les sucres ajoutés.

Comme toujours, nous vous encourageons à lire (1) la règle additionnelle proposée, et à soumettre vos commentaires au Federal Register d'ici le **13 octobre 2015**, ainsi que (2) la règle proposée pour la révision du tableau de la valeur nutritive et du tableau des suppléments, et à soumettre vos commentaires d'ici le **25 septembre 2015**.

De plus, les commentaires sur les problèmes liés à la collecte d'information en vertu de la *Paperwork Reduction Act of 1995* quant à la règle additionnelle sur les autres modifications à apporter au tableau de la valeur nutritive de la FDA peuvent être soumis d'ici le **26 août 2015**.

N'hésitez pas à porter à notre attention vos commentaires ainsi que les problèmes ou les préoccupations que vous percevez concernant les approches proposées.

Veuillez prendre note que l'avis du Federal Register est disponible uniquement en anglais et se trouve ci-joint à titre d'information.

Market Access Secretariat | Secrétariat à l'accès aux marchés

Agriculture and Agri-Food Canada | Agriculture et Agroalimentaire Canada

1341 Baseline Road, T5-3-346 | 1341, chemin Baseline, T5-3-346

Ottawa, Ontario | Ottawa (Ontario) K1A 0C5

E-mail Address | Adresse courriel: mas-sam@agr.gc.ca

Facsimile | Télécopieur 613-773-0199

Government of Canada | Gouvernement du Canada